

Fabrice LOHER
Maire de Lorient
Président de Lorient Agglomération

Gwendal ROUILLARD
Député du Morbihan

Réf : GR/EC/06.2021

Madame Annick GIRARDIN
Ministre de la Mer
20, avenue de Ségur
75007 PARIS

Lorient, le 12 janvier 2021,

Madame la Ministre,

Pour faire suite à la visite de Monsieur Jean-Yves LE DRIAN, Ministre des Affaires étrangères, et de Monsieur Clément BEAUNE, Secrétaire d'Etat en charge des affaires européennes, à Lorient, le 4 janvier dernier, nous tenons à appeler votre attention sur les inquiétudes qui demeurent quant aux modalités de la mise en œuvre de l'accord avec les Britanniques.

Ainsi, pour faire suite à nos échanges avec les professionnels, en particulier avec la Scapêche, très impactée, nous voulons rappeler l'importance que revêt la clarification des points suivants :

Tout d'abord, si des ports de débarque ont bien été désignés en Ecosse, il apparaît qu'ils ne sont pas réellement utilisables pour au moins deux raisons. Les horaires d'ouverture sont inadaptés à l'activité de pêche et les moyens humains manquent pour mettre en place les nouvelles formalités administratives et douanières.

Pour l'heure, au regard de ces problèmes constatés en Ecosse, la Scapêche a pris la décision de débarquer à Killybegs, en République d'Irlande. Cette situation temporaire occasionne des trajets plus longs et la perte moyenne de trois jours de pêche par mois et par navire. Elle est aussi synonyme de risques, dans la mesure où les ports irlandais ne sont pas équipés pour répondre à l'ensemble des obligations déclaratives. La Scapêche n'est, du reste, pas la seule à avoir privilégié cette option et craint que les lignes de ferry entre l'Irlande et la Bretagne se trouvent rapidement sous tension

.../...

.../...

En second lieu, les professionnels soulignent que la redéfinition des taux de capture par espèces et par zones occasionneront des déséquilibres dans l'activité et, par conséquent, la diminution de nombre de navires, en particulier en Mer Celtique et en Mer du Nord (dans la partie du nord-ouest Ecosse).

À ce titre, ils souhaitent des clarifications sur les possibilités de transferts de quotas inter zones et même d'échanges de quotas avec les Britanniques. Nous sommes interrogatifs sur ce point mais il nous paraît utile d'étudier toutes les hypothèses. Ils espèrent aussi légitimement des garanties sur le maintien de la stabilité relative au sein de l'Union Européenne.

Par ailleurs, attentifs à l'hypothèse d'un plan de sortie de flotte, ils rappellent que, pour être efficace, un tel plan devrait être assorti de la possibilité pour les armements de conserver les droits de pêche, ce qui n'est actuellement pas le cas dans la réglementation française.

Enfin, soumise à l'impact cumulé de la crise sanitaire et du Brexit, la Scapêche affronte des pertes importantes et, en adaptant sa logistique aux nouvelles contraintes, doit assumer des coûts supplémentaires significatifs. Si elle n'a pas eu à arrêter son activité, elle espère toutefois que les critères d'accès aux compensations des pertes liées au Brexit lui permettront de couvrir ces pertes. Ce soutien des pouvoirs publics est indispensable pour l'avenir de l'entreprise qui, faute de visibilité, n'envisage pas, à ce stade, le renouvellement d'une partie de ses navires.

Tels sont, Madame la Ministre, les éléments que nous souhaitons porter à votre connaissance à la veille de la mise en place du comité de suivi du Brexit. Vous savez notre attachement à la pêche à Lorient et notre mobilisation à vos côtés pour réussir l'après-Brexit.

Nous vous prions de croire, **Madame la Ministre**, en l'expression de notre très haute considération.

Fabrice LOHER



Gwendal ROUILLARD

